

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	ALTERNATION DATES		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :		
20/04/2017	2010412017	2011- 4134		
	1. Intitulé du projet			
CREATION D'UN LOTISSEMENT				
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique				
Nom LABARRIERE	Prénom Nicole			
2.2 Personne morale				
Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne				
habilitée à représenter la personne morale				
RCS / SIRET	Forme juridi q ue			
Joign	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. 12 dimensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et		
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au			
47. c) Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 ha.	Le projet porte sur une contenance de 0,6 ha.			
	4. Caractéristiques générales du projet			
Daivent être annexées au présent formi	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éver				
Le projet consiste en la création d'un lotissement de 3 lots distincts sur la commune de HERM (40), à l'entrée de la commune lorsqu'on arrive de Gourbera.				
La superficie du lotissement est de 60a 1	9. Les lots ont une surface de 1588 m², 1684 m² e	et 2355 m².		
Une voirie centrale sera créée, bordée d'	un espace vert.			
La parcelle est actuellement en nature d	e prairie, parsemée de quelques chênes.			
		and the second s		

4.2 Objectifs du projet
L'objectif du défrichement est la construction de maisons d'habitation pour offrir des terrains constructibles au sein d'un quartier en pleine évolution.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
L'impact pendant la phase de travaux consistera en des trajets restreints de poids lourds et engins de chantier (pas de travaux d'assainissement).
Une organisation de chantier permettra de limiter les nuisances sonores pour les riverains en évitant certains horaires.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Le projet de lotissement ne produira pas de nuisances significatives, si ce n'est les déplacements de véhicules des futurs acquéreurs.
La grande taille des lots permettra de maintenir au maximum la végétation existante.

ative(s) d'autorisation le projet a-t-il				
	on - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s)			
	60a 19			
Emprise totale du projet Emprise des lots				
	3a 92			
Coordonnées géographiques 1	Long. <u>0 1°0 7'17"6</u> Lat. <u>4 3 ° 4 8'14"9</u>			
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	Long ° _ ' _ " _ Lat ° " _ Lat ° " _ Lat ° "			
ignez à votre demande les anno on d'une installation ou d'un ouvrag cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	re existant? Oui Non X			
i les vrojet et risé ?				
	Coordonnées géographiques! Pour les catégories 5° a), 6° a), b, et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: ignez à votre demande les anno d'une installation ou d'un ouvrage cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'iles projet et			

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La tourbière de l'étang d'abesse située en ZNIEFF de type I est à 4 km au sud du projet.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	□	×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		La commune est classée en zone vulnérable par le bassin Adour Garonne.
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Le projet est inclus dans la Zone de Répartition des Eaux du bassin de l'Adour à l'amont de la confluence avec les gaves.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		L'extrémité de la zone humide de l'arrière dune du Marensin se situe à 3 km du projet.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Out Non **Incidences** potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire П × en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les × ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la × biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il \times susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Ø		L'endroit va devenir un lieu de vie humaine.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		La commune de Herm se situe en zone de sismicité 2 (faible). Selon l'arrêté du 22 octobre 2010, aucune disposition parasismique n'est exigée dans cette commune pour les projets de bâtiments neufs de la catégorie "maisons individuelles d'habitation". La commune de Herm fait aussi partie du périmètre des services de prévention des crues.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Les nuisances seront liées aux déplacements des futurs propriétaires.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Uniquement pendant la période des travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Les seules émissions lumineuses proviendront des maisons et des véhicules des futurs acquéreurs.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux usées et les eaux pluviales seront gérées directement par les propriétaires par des dispositifs autonomes.
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-i la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /		X	
/ Population		X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non × Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
100			
			1
VV024			
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, décr		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
11 %			

né	gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join e annexe traitant de ces éléments) :	dre
Le	es lots seront de grande taille afin de garder les chênes existants et planter d'autres arbres.	
		- 1
Au	7. Auto-évaluation (facultatif) regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation	on
	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
Name of Street		
	8. Annexes	
8.	1 Annexes obligatoires	
8.	1 Annexes obligatoires Objet	
8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	X
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 32°, 32°, 32°, 32°, 32°, 32	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des	X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétilionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (1100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est	X X X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétilionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (1100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est	X X X

8.2 Autres a	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitlonnaire
	pléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les uelles elles se rattachent
	Objet
,	9. Engagement et signature
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X W blance
Fait à	Dax le. 4 avril 2017
Signature	Wile barrie
	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



ANNEXE 6

COMMUNE DE HERM

Sites Natura 2000

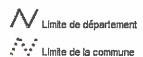




Albert + Count of Countries
REPUBLIQUE PRANÇAISE

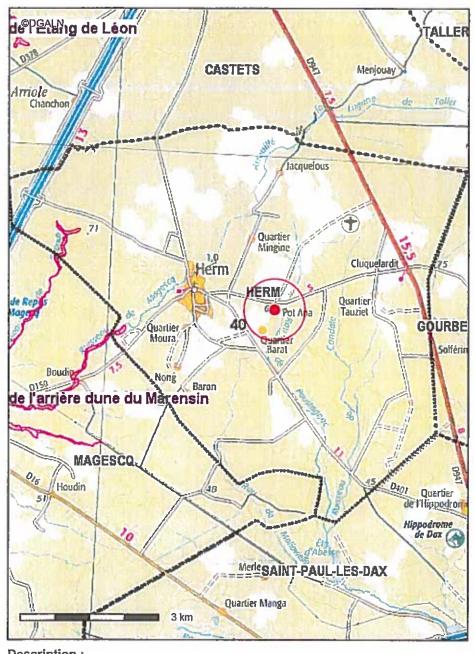
Conception: DGALN

Date d'impression : 04-04-2017









Description:

Source: MNHN/INPN (données au 30 septembre 2016)

Réalisation: DGALN/SAGP/SDP/BCSI

Carte publiée par l'application CARTELIE re de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2! (DOM/ETER)



Guillaume TUQUOI

2, rue du Tuc d'Eauze 40100 DAX Tél: 05 58 74 27 51

47, rue du commerce 40170 ST JULIEN EN BORN

RT Tél: 05 58 35 45 79

CONSERTER VALORISER GARANTIR Quillaume.tuquol@geometre-expert.fr



Emplacement du projet

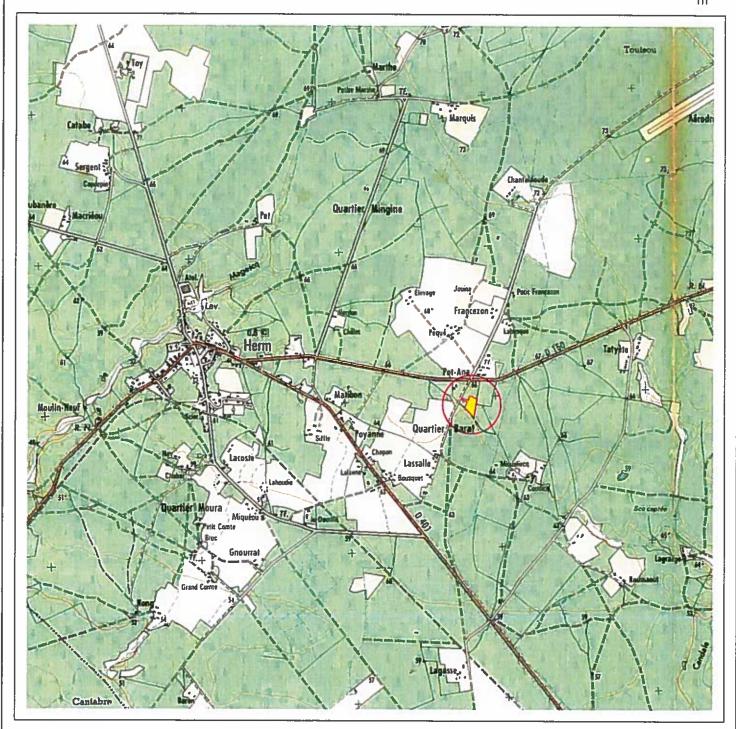
ANNEXE 2

PLAN DE SITUATION

COMMUNE de HERM

Lotissement "LABARRIERE"







Guillaume TUQUOI

2, rue du Tuc d'Eauze 40100 DAX Tél: 05 58 74 27 51 47, rue du commerce 40170 ST JULIEN EN BORN Tél: 05 58 35 45 79

Date: Avril 2017 Référence: 13-144

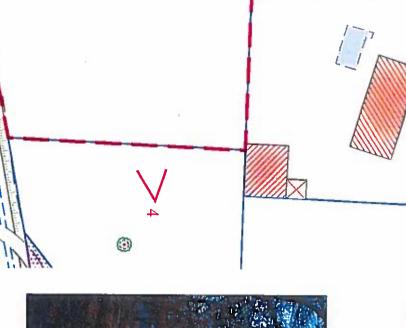
Echelle: 1/25000

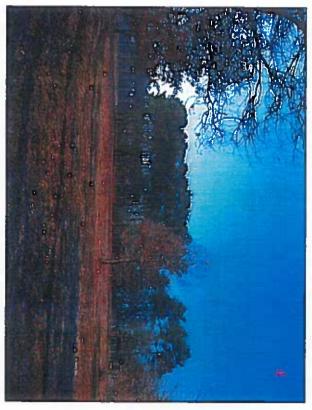


Département des LANDES

COMMUNE DE HERM











Guillaume TUQUOI

2, rue du Tuc d'Eauze 40100 DAX
Tél: 05 58 74 27 51
47, rue du commerce 40170 ST JULIEN EN BORN
T Tél: 05 58 35 45 79
guillaume tuquol@geometre-expert.fr

